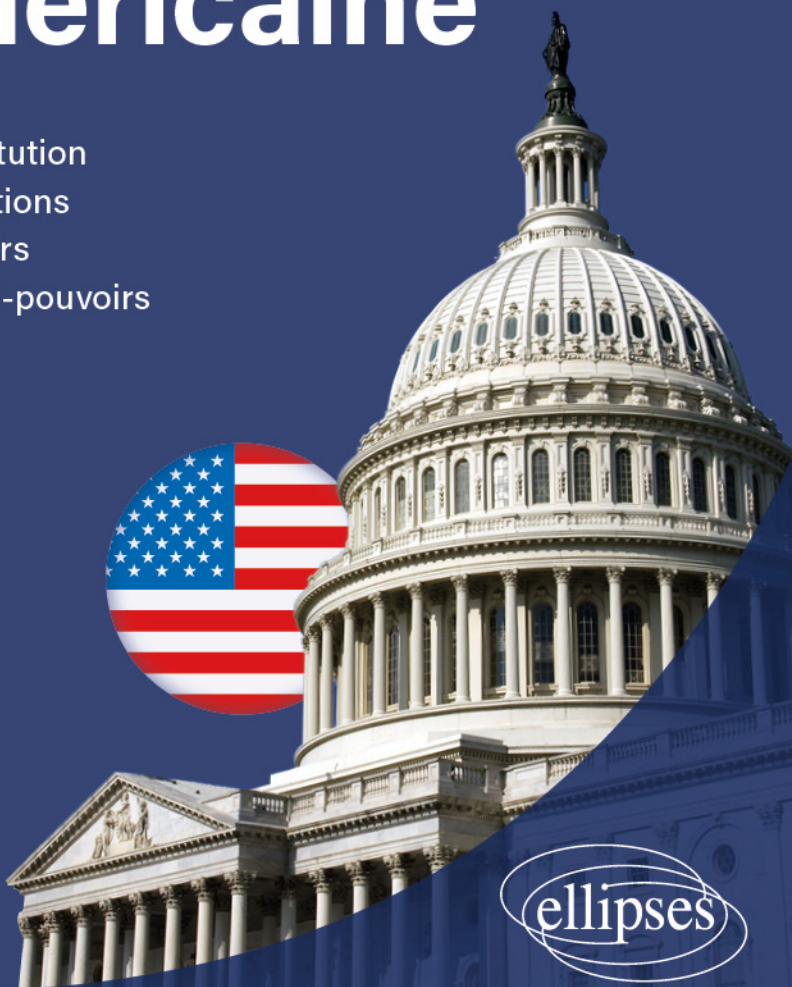


JEAN-ÉRIC BRANAA

Comment fonctionne vraiment la **démocratie** **américaine**

- ★ Constitution
- ★ Institutions
- ★ Pouvoirs
- ★ Contre-pouvoirs



Comment fonctionne vraiment la **démocratie** **américaine**

- ★ Constitution
- ★ Institutions
- ★ Pouvoirs
- ★ Contre-pouvoirs

JEAN-ÉRIC BRANAA

Maître de Conférences
à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Chercheur au centre de recherches
internationales Thucydide



Conception graphique couverture et intérieur : Claire BOUCHE

Mise en pages : Soft Office

ISBN 9782340-118577

Dépôt légal : août 2026

© Ellipses Édition Marketing S.A.
8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Avant-propos

Comment un pays qui célèbre autant sa liberté politique peut-il connaître à la fois des blocages institutionnels, des crises de légitimité, des affrontements entre juges et élus, et une telle méfiance envers le pouvoir central ?

C'est tout le paradoxe américain. La démocratie des États-Unis est à la fois l'une des plus anciennes du monde contemporain et l'une des plus souvent mal comprises. Sa Constitution, adoptée à la fin du XVIII^e siècle, est l'un des textes politiques les plus étudiés et les plus commentés au monde¹. Pourtant, cette longévité exceptionnelle tend parfois à masquer la complexité réelle du système américain et la fragilité de ses équilibres.

Comprendre les institutions des États-Unis suppose d'abord de rompre avec deux idées reçues. La première consiste à croire que la Constitution américaine serait un texte simple, presque intuitif, fondé sur quelques principes évidents. La seconde voudrait que la démocratie américaine fonctionne de manière automatique, comme si ses mécanismes institutionnels suffisaient, à eux seuls, à garantir durablement la liberté politique. Or l'histoire montre un tout autre tableau : ce système repose sur une architecture subtile, née de compromis, de méfiances réciproques et d'une réflexion approfondie sur la nature du pouvoir.

Les pères fondateurs n'ont pas cherché à établir un gouvernement idéal, mais un gouvernement limité. Marqués par l'expérience de la domination britannique, ils se méfiaient autant de l'arbitraire du pouvoir exécutif que de la tyrannie d'une majorité incontrôlée. De cette méfiance est née une organisation originale fondée

1. La Constitution américaine est souvent considérée comme l'un des modèles fondateurs du constitutionnalisme moderne, c'est-à-dire l'idée selon laquelle l'exercice du pouvoir doit être limité par des règles juridiques supérieures. Voir : Bruce Ackerman, *We the People*, Harvard University Press, 1991.

sur la séparation des pouvoirs¹, le fédéralisme, la hiérarchie des normes et l'existence de contre-pouvoirs multiples. La démocratie américaine s'est ainsi construite non sur la concentration de l'autorité, mais sur sa fragmentation.

Cet ouvrage propose une lecture progressive de la formation historique des États-Unis, de l'héritage colonial à la naissance de la nation, puis de l'élaboration de ses institutions politiques. Il montre comment la Constitution, loin d'être un texte figé, a été interprétée, adaptée et parfois contestée au fil du temps. Il met aussi en lumière le rôle décisif d'éléments souvent moins visibles : les pratiques politiques, les conventions non écrites, la culture civique et le rapport des citoyens au pouvoir.

L'étude de la démocratie américaine ne peut toutefois se limiter à une approche strictement historique ou juridique. Les évolutions contemporaines obligent à interroger le fonctionnement réel des institutions face à la polarisation politique, à la remise en cause des normes démocratiques, à la contestation de l'autorité des juges et à l'affaiblissement du consensus civique.

La période des deux présidences Trump a agi, à cet égard, comme un révélateur. Elle a mis à l'épreuve les mécanismes constitutionnels américains et montré à la fois leur robustesse et leurs limites. Les institutions ont tenu, mais non sans difficultés. Cette séquence a rappelé une question essentielle : qu'est-ce qui, dans la démocratie américaine, relève du droit écrit, et qu'est-ce qui dépend du comportement des acteurs politiques ? Jusqu'où un système peut-il fonctionner lorsque les normes informelles² qui l'accompagnent se fragilisent ?

-
1. La théorie constitutionnelle des fondateurs s'inscrit dans une tradition intellectuelle européenne marquée notamment par John Locke et Montesquieu. Le principe de séparation des pouvoirs développé dans *L'Esprit des lois* (1748) a profondément influencé la conception américaine du gouvernement limité.
 2. Les institutions démocratiques reposent non seulement sur des règles écrites mais aussi sur des normes informelles de retenue et de coopération. Voir : Steven Levitsky et Daniel Ziblatt, *How Democracies Die*, Crown, 2018.

Sans céder ni au catastrophisme ni à l'idéalisation, cet ouvrage entend ainsi fournir les éléments nécessaires pour comprendre les fondements institutionnels des États-Unis et les débats qui les traversent aujourd'hui.

En définitive, étudier la Constitution américaine et les institutions qui en découlent revient à poser une question qui dépasse largement le seul cas des États-Unis : comment organiser le pouvoir pour qu'il gouverne sans dominer ?

Introduction générale

I. Un continent avant les États-Unis

L'histoire politique des États-Unis ne commence ni en 1776 ni avec l'arrivée des Européens. Bien avant la naissance de la République américaine, le continent nord-américain était peuplé depuis des millénaires par une grande diversité de sociétés autochtones. Pendant longtemps, les historiens et les archéologues ont estimé que les premières migrations humaines vers les Amériques remontaient à la fin de la dernière glaciation, il y a environ 10 000 à 15 000 ans. Les recherches les plus récentes invitent à nuancer ce schéma : certaines présences humaines pourraient être bien plus anciennes, sans que le débat scientifique soit entièrement clos¹.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que les Amériques n'étaient nullement un monde vide, sauvage ou immobile au moment de l'arrivée des Européens. Les premiers habitants du continent avaient développé, au fil des siècles, des formes d'organisation sociale, politique, économique et religieuse très diverses. Des groupes venus d'Asie avaient probablement franchi progressivement la Bérिंगie – cet espace reliant autrefois la Sibérie à l'Alaska – ou longé certaines routes côtières du Pacifique. À partir de là, ils se dispersèrent sur l'ensemble du continent, donnant naissance à une mosaïque de nations et de cultures.

Ces peuples sont aujourd'hui désignés, selon les contextes, comme peuples autochtones, peuples indigènes, Premières Nations ou *Native Americans*. Le terme « Indiens », longtemps employé dans les récits européens puis dans les usages administratifs, repose sur une erreur géographique née de l'arrivée de Christophe Colomb.

1. Les datations les plus anciennes restent débattues. Des sites archéologiques comme Monte Verde (Chili) ou Paisley Caves (Oregon) suggèrent une présence humaine antérieure à la culture Clovis traditionnellement datée d'environ 13 000 ans. Voir notamment : David J. Meltzer, *First Peoples in a New World*, University of California Press, 2009 ; Charles C. Mann, *1491: New Revelations of the Americas Before Columbus*, Vintage, 2011.

Dans un cadre historique et académique, il apparaît désormais insuffisant, voire trompeur, car il masque la pluralité des sociétés concernées.

Cette pluralité est essentielle. Il n'existait pas un seul « peuple indien », mais une multitude de nations, de confédérations, de tribus et de communautés, parlant des langues différentes, pratiquant des formes variées de gouvernement, d'échange, de spiritualité et de rapport à la terre. Dans les forêts de l'Est, de nombreuses sociétés combinaient agriculture, pêche et chasse, tout en développant des alliances politiques complexes. Dans les Grandes Plaines, certaines communautés vivaient au rythme des troupeaux de bisons, tandis que d'autres construisaient des formes de sédentarité. Dans le Sud-Ouest, des sociétés comme les *Ancestral Puebloans* avaient bâti des établissements durables et développé des techniques d'irrigation avancées. Sur la côte Nord-Ouest, d'autres peuples vivaient de la pêche, du commerce et d'une organisation sociale parfois fortement hiérarchisée.

Il faut partir de là pour comprendre l'histoire américaine. Le territoire sur lequel naîtront plus tard les États-Unis n'est pas un espace vide destiné à accueillir la liberté européenne, mais un continent déjà habité, organisé et disputé.

C'est un point décisif, car il oblige à renverser un récit encore très répandu. L'histoire des États-Unis ne commence pas avec une liberté venue s'installer sur un espace vide ; elle commence sur un sol déjà marqué par la conquête, la dépossession et la violence. La démocratie américaine ne s'est donc pas construite sur une table rase, mais sur un espace conquis, occupé et réordonné.

II. Colonisation, violence et société de peuplement

L'année 1492 constitue un tournant majeur, non parce qu'elle marquerait la « découverte » d'un Nouveau Monde, mais parce qu'elle ouvre une séquence de contacts, de conquêtes et de dominations qui va bouleverser durablement le continent. Lorsque

Christophe Colomb atteint les Caraïbes au service de la couronne espagnole, il entre en relation avec des sociétés anciennes, installées de longue date. Pourtant, très vite, la logique européenne n'est pas celle de la rencontre entre égaux, mais celle de l'appropriation.

À partir du ^{xvi}^e siècle, plusieurs puissances européennes – l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, puis les Provinces-Unies dans certaines zones – se lancent dans l'exploration, la conquête et la colonisation des Amériques. Les motivations sont multiples : recherche de nouvelles routes commerciales, accès aux métaux précieux et aux richesses agricoles, rivalités impériales, prestige dynastique, diffusion du christianisme, désir de contrôler de nouveaux territoires. Mais derrière cette diversité d'objectifs se dégage une même logique : étendre la puissance européenne au-delà de l'Atlantique.

Cette entreprise ne fut jamais neutre. Elle s'accompagna de violences extrêmes, de guerres, d'expropriations, de déplacements forcés, de destruction de structures politiques autochtones et d'épidémies dévastatrices. Les maladies apportées d'Europe – variole, rougeole, grippe, notamment – provoquèrent des effondrements démographiques majeurs dans de nombreuses régions¹. Dans certains espaces, la conquête prit la forme d'une domination militaire directe ; dans d'autres, elle passa par des alliances, des missions religieuses, des réseaux commerciaux ou des implantations progressives de colons. Mais partout, l'ordre antérieur fut profondément déstabilisé.

La colonisation espagnole, qui s'étendit du sud des actuels États-Unis jusqu'à une grande partie de l'Amérique du Sud, se caractérisa par une domination politique forte, une exploitation minière et agricole intense, et une évangélisation souvent imposée.

1. Les historiens estiment que la population autochtone des Amériques a chuté de manière spectaculaire entre le ^{xvi}^e et le ^{xvii}^e siècle, principalement sous l'effet des maladies introduites par les Européens. Les estimations varient, mais plusieurs études suggèrent une réduction de 50 à 90 % dans certaines régions. Voir : Alfred W. Crosby, *The Columbian Exchange*, Greenwood Press, 1972 ; Noble David Cook, *Born to Die: Disease and New World Conquest*, Cambridge University Press, 1998.

La colonisation française, notamment en Nouvelle-France, prit davantage appui sur les échanges, le commerce des fourrures, les alliances avec certaines nations autochtones et les missions religieuses. La colonisation britannique, plus tardive dans certaines zones, se distingua surtout par le développement d'une société de peuplement durable : des colons européens s'installèrent, fondèrent des communautés stables, revendiquèrent la terre et déplacèrent progressivement les populations autochtones.

Dans les colonies britanniques, cette société de peuplement fut rapidement liée à une autre réalité fondamentale : l'esclavage africain. Le développement économique des colonies, en particulier dans le Sud, reposa de plus en plus sur le travail forcé. L'Amérique anglaise, puis américaine, se construisit donc sur un double mouvement : l'expropriation des peuples autochtones et l'exploitation des Africains réduits en esclavage. Il est impossible de comprendre la démocratie américaine sans tenir ensemble ces deux faits. Dès l'origine, l'idéal de liberté coexiste avec des régimes massifs de domination.

III. L'apprentissage colonial de l'autonomie politique

La fondation de Jamestown, en Virginie, en 1607, marque le début de la présence anglaise permanente en Amérique du Nord. Cette implantation ne fut ni simple ni linéaire. Les premiers colons, mal préparés aux conditions locales, furent confrontés à la famine, aux maladies, aux tensions internes et aux conflits avec les peuples autochtones. La survie de la colonie ne vint pas des richesses immédiatement espérées, mais d'une adaptation progressive au contexte local, notamment grâce à la culture du tabac, qui devint rapidement une ressource centrale.

Cette économie créa cependant ses propres dépendances. Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, les colonies eurent d'abord recours à des serviteurs sous contrat, puis s'appuyèrent de manière croissante sur l'esclavage africain. Très tôt, la prospérité

coloniale s'articula donc à une hiérarchie raciale et sociale profonde. Le développement d'institutions locales ne doit pas faire oublier ce cadre d'inégalité structurelle.

Un autre épisode, souvent présenté comme fondateur, se déroule en 1620 avec l'arrivée du *Mayflower*. Des dissidents religieux anglais, plus tard appelés les Pèlerins, accostent hors des limites prévues de leur installation initiale. Dans ce contexte d'incertitude juridique, ils rédigent le *Mayflower Compact*, un accord par lequel ils s'engagent à former un corps politique et à se gouverner selon des règles adoptées en commun. Le texte est de portée limitée, mais il a acquis une forte valeur symbolique : il exprime l'idée que l'autorité politique peut reposer sur un engagement collectif et sur le consentement des gouvernés.

Au cours du ^{xviii}e siècle, les colonies anglaises développent progressivement des institutions locales originales. En Nouvelle-Angleterre, les *town meetings* permettent à une partie des habitants de débattre et de voter des décisions concernant la vie communautaire. Dans plusieurs colonies apparaissent également des assemblées représentatives. Ce phénomène est essentiel : les colons prennent l'habitude de discuter l'impôt, de surveiller l'exécutif local, de défendre des libertés procédurales et de revendiquer certains droits hérités de la tradition anglaise.

Mais il faut se garder de toute lecture trop idyllique. Cette autonomie locale est réelle, mais elle demeure profondément restrictive. Le droit de vote est réservé aux hommes blancs adultes, généralement propriétaires, et parfois soumis à des critères religieux. Les femmes, les personnes réduites en esclavage, les peuples autochtones et une grande partie des colons pauvres sont exclus de la participation politique. La démocratie coloniale n'est donc pas une démocratie universelle¹. Elle repose au contraire sur une définition étroite du corps civique.

1. Certains historiens parlent à ce sujet de « démocratie limitée » ou de « république oligarchique », dans laquelle la participation politique reste étroitement encadrée par des critères de propriété, de race et de statut social. Voir : Gordon S. Wood, *The Radicalism of the American Revolution*, Vintage, 1993 ; Edmund S. Morgan, *American Slavery, American Freedom*, W.W. Norton, 1975.

Les colonies mettent néanmoins en place des mécanismes institutionnels qui compteront durablement. On y retrouve déjà des éléments appelés à structurer plus tard la vie politique américaine : séparation relative des pouvoirs, existence d'assemblées élues, rôle du gouverneur, importance des chartes, attachement au procès équitable, contrôle de l'impôt, méfiance envers l'arbitraire. Les colons s'habituent à l'idée qu'un gouvernement légitime doit être limité, surveillé et, dans une certaine mesure, fondé sur le consentement.

Cette culture politique est capitale. Elle ne produit pas encore la démocratie américaine, mais elle en prépare le terrain. Elle forme des élites locales, donne naissance à des pratiques d'autogouvernement et installe une conviction durable : le pouvoir ne doit pas être laissé sans contrôle. C'est dans ce creuset que se noue l'un des fils directeurs de l'histoire institutionnelle américaine : la tension entre autonomie locale et autorité centrale.

IV. La Révolution : rupture politique et continuités sociales

Au milieu du XVIII^e siècle, les relations entre les colonies britanniques et la métropole se détériorent progressivement. La guerre de Sept Ans, appelée en Amérique du Nord *French and Indian War*, renforce l'emprise britannique sur le continent mais alourdit aussi considérablement les dépenses de Londres. Le gouvernement britannique entend alors mieux administrer ses colonies et leur faire supporter une part plus importante du coût impérial.

Pour les colons, le problème n'est pas seulement fiscal. Certes, le *Stamp Act* de 1765, puis les *Townshend Acts* de 1767, suscitent une opposition massive. Certes aussi, la présence de soldats britanniques, les restrictions imposées à l'expansion vers l'ouest et la volonté de Londres de reprendre la main sur les affaires coloniales nourrissent un ressentiment croissant. Mais au fond, le conflit devient politique parce qu'il touche à une question de principe : qui a le droit de gouverner les colonies, et au nom de qui ?

Le slogan « *no taxation without representation* » résume cette contestation. Derrière cette formule, il faut imaginer une situation très concrète : des colons taxés par un Parlement dans lequel ils n'ont aucun représentant, soumis à des lois qu'ils n'ont pas votées, gouvernés à distance par une puissance qui prétend pourtant agir en leur nom. Le conflit impérial change alors de nature. Il ne porte plus seulement sur l'impôt ; il devient une crise de souveraineté.

Les tensions s'aggravent avec les protestations contre les taxes sur le thé, le déploiement militaire britannique à Boston, le *Boston Tea Party* de 1773 et les mesures coercitives adoptées en réponse par Londres, que les colons désignent bientôt comme les *Intolerable Acts*. Le Premier Congrès continental, réuni à Philadelphie en 1774, puis le Deuxième Congrès continental en 1775, donnent une forme politique commune à une contestation jusque-là dispersée. Les affrontements de Lexington et Concord, au printemps 1775, ouvrent la guerre.

La Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 constitue alors un moment de rupture décisif. Rédigée principalement par Thomas Jefferson, retravaillée collectivement, elle ne se contente pas d'annoncer la séparation d'avec la Grande-Bretagne. Elle formule une théorie politique : les êtres humains possèdent des droits ; les gouvernements sont institués pour les garantir ; lorsque ces gouvernements deviennent destructeurs de ces fins, le peuple peut les changer ou les abolir.

Ce texte est capital, mais il doit être lu dans toute son ambivalence¹. Il proclame l'égalité et la liberté au moment même où l'esclavage demeure au cœur de la société coloniale devenue américaine. Il invoque le consentement des gouvernés alors qu'une large partie de la population – femmes, esclaves, autochtones, pauvres non propriétaires – reste exclue du corps politique. Il

1. Plusieurs historiens ont souligné la tension entre l'universalisme proclamé dans la Déclaration et les réalités sociales de la jeune République, notamment l'esclavage et l'exclusion politique. Voir : David Armitage, *The Declaration of Independence: A Global History*, Harvard University Press, 2007 ; Danielle Allen, *Our Declaration*, Liveright, 2014.

célèbre les droits universels tout en accompagnant la naissance d'une nation qui n'entend pas abolir immédiatement ses hiérarchies sociales et raciales.

C'est cette contradiction qui importe. La Révolution américaine constitue une rupture politique majeure : elle rompt avec la souveraineté britannique, affirme le principe du gouvernement fondé sur le consentement et ouvre une expérience républicaine nouvelle. Mais elle ne révolutionne pas entièrement la société. Beaucoup de structures d'exclusion demeurent. Autrement dit, 1776 change le cadre de légitimité du pouvoir, non l'ensemble des rapports sociaux qui organisent la jeune nation.

V. La naissance d'un problème institutionnel

L'indépendance ne règle pas immédiatement la question essentielle : comment gouverner un vaste ensemble d'États sans recréer le pouvoir oppressif contre lequel on vient de se soulever ? C'est là que commence, au fond, le véritable problème américain.

Les anciens colons devenus révolutionnaires se méfient profondément du pouvoir central. Leur expérience de la domination britannique les a convaincus qu'un exécutif trop fort, un impôt mal contrôlé ou une autorité lointaine peuvent menacer les libertés. Dans un premier temps, ils privilégient donc une organisation très décentralisée. Les Articles de la Confédération, adoptés pendant la guerre puis ratifiés en 1781, définissent une union faible, fondée sur une « ligue d'amitié » entre États jaloux de leur souveraineté.

Cette formule répond à une peur bien réelle : celle de voir renaître une forme de tyrannie. Mais elle révèle rapidement ses limites. Le gouvernement central manque de moyens, peine à lever des ressources, ne dispose ni d'un exécutif énergique ni d'un appareil judiciaire structuré, et dépend largement de la bonne volonté des États. La jeune nation est indépendante, mais son architecture politique reste fragile.

Cette fragilité nourrit de nouveaux débats. Faut-il renforcer le centre au risque de trahir l'esprit de la Révolution ? Ou faut-il préserver avant tout l'autonomie des États, même au prix de l'inefficacité ? Dès les premières années de l'indépendance, la politique américaine se structure autour de cette interrogation. Elle ne disparaîtra jamais vraiment. Sous des formes diverses, elle reviendra sans cesse : dans les controverses sur la Constitution, dans les conflits entre fédéralistes et anti-fédéralistes, dans les débats sur les droits des États, dans les affrontements sur l'esclavage, dans l'extension des pouvoirs présidentiels, puis dans les querelles contemporaines sur le fédéralisme, les juges et l'autorité de Washington.

L'élection de George Washington à la présidence en 1789 symbolise l'entrée dans une nouvelle phase. Entre-temps, les États-Unis ont adopté la Constitution fédérale de 1787, cherchant un équilibre entre autorité commune et libertés locales. Le pays ne choisit ni la simple confédération ni l'État unitaire : il invente une formule intermédiaire, complexe, faite de séparation des pouvoirs, de fédéralisme, de contre-pouvoirs et de légitimité électorale.

Mais là encore, rien n'est définitivement résolu. La nouvelle architecture institutionnelle a pour ambition de prévenir les abus, de contenir les passions et d'empêcher la concentration excessive du pouvoir. Elle repose sur une idée simple et ambitieuse : pour protéger la liberté, il ne suffit pas de proclamer des droits ; il faut organiser le pouvoir de telle sorte qu'aucun acteur ne puisse l'exercer sans frein.

VI. La question américaine, toujours actuelle

C'est dans cette histoire que s'enracine la démocratie américaine. Elle naît d'un double héritage : d'un côté, la revendication de liberté, le refus de l'arbitraire, l'attachement au consentement, le goût de l'autonomie locale ; de l'autre, l'exclusion, l'esclavage, la conquête territoriale, les hiérarchies raciales et la méfiance durable envers tout pouvoir central trop affirmé.

Cette tension n'appartient pas seulement au passé. Elle traverse toute l'histoire des États-Unis. L'expérience américaine est inséparable d'un paradoxe fondateur : une République née au nom de principes universels, mais longtemps réservée à une minorité ; une démocratie construite sur l'autogouvernement, mais aussi sur la dépossession ; un système conçu pour limiter le pouvoir, mais régulièrement tenté par sa concentration ; une Constitution célébrée pour sa stabilité, mais sans cesse réinterprétée à la lumière de conflits nouveaux.

Comprendre les institutions américaines suppose donc de ne pas les réduire à leur seule dimension juridique. Le Congrès, la présidence, la Cour suprême, le fédéralisme, les droits constitutionnels et les amendements ne sont pas de simples mécanismes abstraits. Ils sont les réponses successives – parfois efficaces, parfois incomplètes, parfois contradictoires – apportées à une question qui demeure au cœur de la vie politique américaine : comment organiser la liberté sans dissoudre l'autorité, et comment exercer l'autorité sans détruire la liberté ?

Le système américain n'est pas seulement le produit d'un texte constitutionnel. Il est aussi le résultat d'une culture politique, d'une mémoire révolutionnaire, de conflits sociaux, d'arrangements institutionnels et de compromis historiques. Il doit sa force à la solidité de certaines règles, mais aussi à l'existence de pratiques, de conventions et de contre-pouvoirs informels. Il doit également sa fragilité à ses contradictions originelles, jamais complètement résolues.

L'objet des chapitres qui suivent est précisément d'examiner cette architecture. Il ne s'agit pas seulement de décrire des institutions, mais de comprendre comment elles sont nées, comment elles fonctionnent, ce qu'elles promettent, ce qu'elles empêchent, et pourquoi elles sont aujourd'hui au centre de tensions récurrentes sur la souveraineté, les droits, la représentation et la légitimité.

Car l'histoire politique des États-Unis ne conduit pas simplement à la Constitution. Elle conduit à une interrogation toujours ouverte sur la possibilité même d'une démocratie durable dans une société traversée, dès l'origine, par de puissantes contradictions.

Partie 1

Les origines du système constitutionnel américain